

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 2 juin, à 18 heures, les Membres du Conseil d'administration du Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides (CSINI), se sont réunis au gymnase du CSINI sous la présidence du LCL (h) Fabrizio CASAGRANDE, Président du CSINI.

<i>Sont présents</i>	<i>Sont absents excusés</i>
<u>/ Membres de droit /</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - M. le GCA (2 s) Christophe deSAINTCHAMAS, Gouverneur des Invalides, - M. le MGI Sylvain AUSSET, Directeur de l'INI 	
<u>/ Membre d'honneur /</u>	
	M. le LTN (er) Georges MORIN , Président fondateur,
Membres du Conseil d'Administration :	
<ul style="list-style-type: none"> - Mme Catherine AFLALO -M. Zoheir BELHOUCINE -M. le LCL (er) Denis BOTHERON . M. Victor BRISSEAU - M. Antoine CANALE, - M. le LCL (h) Fabrizio CASAGRANDE - Mme Valérie CHEVALERAUDMASSON - M. Stéphane COLIN - M. Thierry DU RIVAU - Mme Chloé FRANCAVILLA - Mme Dieynaba KABA -M. Benoît LABORDE-BARBANEGRE -M. Éric LÉGER -Mme Catherine MARROT -M. le CC (h) Philippe MASSON 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Fabio CORREIA - Mme Gaëlle EDON - Mme Adeline LEBERCHE, Directrice du CMS Lecourbe Saint Jean de Dieu
<u>/ Membre consultatif /</u>	
	- M. le CBA Xavier DUPONT , Directeur administratif et sportif du CSINI

Invitée

Mme Mathilde **GUIGNARD**, commissaire aux comptes



M. le LCL (h) Fabrizio CASAGRANDE, Président du CSINI ouvre la séance à 18 heures, en présence des membres de droit, MM. le GCA (2 s) Christophe de SAINT CHAMAS, Gouverneur des Invalides, et le MGI Sylvain AUSSET, Directeur de l'INI.

1) Accueil et mot de bienvenue. Allocution du Président du CSINI

Le Président souhaite à toutes et tous la bienvenue et se dit particulièrement heureux de présider pour la première fois le Conseil d'administration – il était en effet hospitalisé lors de la première session de la mandature. Il souhaite que les travaux soient constructifs.

2) Approbation du PV du CA précédent

Le Président demande si l'assemblée donne son accord pour que les votes soient réalisés à main levée.
Les administrateurs donnent unanimement leur accord.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2024 est mis au vote.

Il est approuvé par 17 votes pour, aucune abstention et un vote contre.

M. Thierry DU RIVAU souhaite s'expliquer de son vote 'contre', s'étonnant en effet que des modifications qu'il avait demandé n'aient pas été retenues. Il considère donc que ses interventions sont inutiles.

M. Victor BRISSEAU, le Vice-président, rappelle à toutes fins utiles les règles définies par l'instance pour l'approbation des procès-verbaux, à savoir qu'après la tenue d'une réunion, un projet de procès-verbal est proposé ; il est envoyé à tous les présents qui ont loisir de demander des modifications sur leurs interventions, avant une date butoir, précisée au moment de l'envoi du projet de procès-verbal (procédure de silence). Les Président et Secrétaire de séance appliquent ensuite les modifications qu'ils estiment conformes à ce qui a été échangé lors de la réunion de l'instance, puis signent le procès-verbal qui est soumis à l'approbation formelle des membres lors de la séance suivante.

En l'occurrence, les modifications demandées par M. DU RIVAU ont été intégrées sauf quand elles concernaient des interventions d'autres personnes, ce que M. DU RIVAU conteste.

M. Thierry DU RIVAU ajoute que lors du dernier Conseil d'administration, il lui avait été demandé d'exprimer son point de vue par écrit. Il a formulé une note qu'il souhaitait voir transmise à tous les membres du Conseil d'administration et selon lui, cela lui a été refusé ; il n'a en tout cas reçu aucune réponse. **Le Président** rappelle avoir échangé avec lui pendant plus d'une heure à ce sujet pour l'entendre, lui apporter un certain nombre de réponses et parfois des rectifications.

M. le GCA (2 s) Christophe de SAINT CHAMAS, Gouverneur des Invalides précise quant à lui avoir pris connaissance du message envoyé par M. DU RIVAU et souhaite que le Conseil d'administration puisse se concentrer davantage sur le fond que sur des éléments de forme. Aujourd'hui, les élections ont eu lieu, il y a une équipe en place et il lui semble important que le travail avance. **M. Thierry DU RIVAU** précise qu'il prend la parole « au nom de ceux qui souhaitent que les règles soient respectées ». **MM. le GCA (2 s) Christophe de SAINT CHAMAS, Gouverneur des Invalides et le MGI**

Sylvain AUSSET, Directeur de l'Institution Nationale des Invalides précisent qu'ils sont ici présents pour soutenir les travaux du Cercle sportif et de son Conseil d'administration et non pour assister à des disputes intestines.

Il est décidé de diffuser aux administrateurs la note évoquée au sortir de la réunion.

3) Rapport moral et d'activité pour l'année 2024

Le Président donne lecture de son rapport moral et d'activité pour l'année 2024.

« Chers membres, partenaires et amis du CSINI,
L'année 2024 s'est révélée riche en actions, émotions et réussites collectives. En tant que Président du Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides, j'ai l'honneur de vous présenter ce rapport d'activité, reflet de l'engagement du Cercle au service de la reconstruction par le sport. Depuis sa création en 1966, le CSINI n'a eu de cesse de porter une mission profondément humaine : celle de redonner, par le biais de la reconstruction par le sport, espoir, force et dignité aux blessés des armées, aux victimes d'attentats et à toute personne en situation de handicap, à travers une pratique sportive adaptée et inclusive. Cette mission, toujours d'actualité, s'est traduite en 2024 par une intensification de nos actions et une structuration renouvelée de notre organisation. En termes de gouvernance, 2024 a été une année de transition et de renouveau : un nouveau Conseil d'administration a été élu, avec à sa tête une équipe motivée, expérimentée et profondément attachée aux valeurs du Cercle. Ce nouveau bureau s'est donné pour ambition de faire perdurer cette belle machine humaine, de préserver les fondements solides du CSINI tout en impulsant une dynamique d'innovation et de rayonnement accrue. Convaincu de la nécessité de rayonner et d'avancer « ensemble » dans le cadre de sa mission au profit des blessés et VAT, le CSINI ne saurait mener à bien sa mission sans le travail collaboratif avec les cellules d'aide aux blessés et le Centre national des sports de la Défense (CNSD). Cette synergie opérationnelle, concrète et constructive, a permis en 2024 de renforcer l'accompagnement des blessés et victimes d'attentats. L'esprit de coordination et de confiance qui nous unit a permis de déployer des actions pertinentes et adaptées aux besoins de chacun. Ainsi, des stages majeurs ont été conduits en lien avec cette collaboration. Ces stages ont couvert une grande diversité de thématiques, répondant aux aspirations physiques, psychologiques et sociales des participants :

- Stages ski et montagne à Val Cenis, pour le dépassement de soi dans un environnement alpin avec pour la première fois trois semaines de stage au lieu de deux et ce afin de répondre à un besoin exprimé de la part des CAB ;
- Stage mer et vent en Bretagne, avec activités nautiques et de navigation ;
- Stage raid multisport, combinant effort physique, endurance et cohésion ;
- Stage famille, pour renforcer les liens familiaux et sortir de l'isolement ;
- Stage RMBS (réhabilitation médico-bio-sociale), avec un encadrement médicalisé ;
- Stage de pêche sportive, alliant nature, détente et patience ; premier stage de ce type qui a donné entière satisfaction.

Ces stages de reconstruction par le sport, souvent décisifs dans les parcours de reconstruction, ont été accompagnés par des encadrants compétents et bienveillants, et ont offert aux blessés des temps de partage, de progrès et de reconnaissance.

L'année a également été marquée par une montée en puissance inédite dans le domaine des sports mécaniques, discipline à forte symbolique pour nos membres : vitesse, maîtrise, technicité, mais aussi engagement personnel. Trois événements ont constitué les temps forts de cette dynamique :

- la participation aux 24 Heures du Mans Moto, symbole d'endurance et de dépassement ; - la présence au Bol d'Or, sur le mythique circuit Paul Ricard ; - Et surtout, l'engagement dans le Tourist Trophy sur l'île de Man, véritable légende vivante du sport moto, qui a permis à nos pilotes blessés de repousser leurs limites dans un cadre prestigieux et exigeant.

Ces moments ont également été des vitrines de notre action, donnant à voir une autre image du handicap : celle de la résilience, de l'excellence et de la performance.

En 2024, notre politique de mécénat a donné toute satisfaction. Grâce à la fidélité et à l'engagement de nombreux mécènes, partenaires privés, fondations et bienfaiteurs, le CSINI a pu financer :

- l'achat de matériel spécialisé et adapté ;
- le transport et l'hébergement des participants aux stages et compétitions ;
- l'augmentation de l'offre de stage.

Ce soutien est essentiel à la pérennité de nos actions. Il permet aussi de démontrer, à ceux qui nous rejoignent, la reconnaissance de la société pour leur engagement et leur courage. C'est sur le plan de la communication que nous avons dirigé beaucoup d'énergie. Nous avons fait de la communication un levier stratégique, notamment via une présence accrue sur les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn et Instagram, qui nous permettent de valoriser nos actions, de rendre hommage à nos bénéficiaires, et de fédérer une communauté engagée. Notre site internet www.csini.fr a été réorganisé et enrichi en contenus. Il permet désormais de centraliser les informations pratiques, les actualités et les documents utiles à nos adhérents et partenaires. Enfin, un nouveau système informatique de gestion des activités et des inscriptions a été déployé, facilitant la fluidité des échanges et l'efficacité de notre organisation. En conclusion, l'année 2024 aura été à la fois une année de continuité et de transformation. Continuité dans notre engagement auprès des blessés et des victimes d'attentats. Transformation dans nos outils, nos moyens et nos partenariats pour mieux répondre aux défis de demain. À l'aube de 2025, notre Cercle est prêt à accueillir de nouveaux adhérents, relever de nouveaux défis, et continuer de faire du sport un formidable vecteur de reconstruction et d'inclusion. » Au nom de tout le Conseil d'administration, le Président remercie chaleureusement les adhérents, pour leur confiance ; les encadrants, pour leur professionnalisme ; les mécènes, pour leur générosité ; et tous les partenaires institutionnels et associatifs, pour leur collaboration fidèle. Vive le CSINI, et vive le sport au service de la reconstruction !

Soumis au vote, le rapport moral du Président recueille 17 voix favorables, une voix contre et pas d'abstention.

M. le GCA (2 s) Christophe de SAINT CHAMAS estime qu'il serait pertinent d'ajouter explicitement parmi les partenaires principaux du Cercle, l'Institution Nationale des Invalides ce que **le Président** conçoit en effet comme une évidence.

M. Thierry DU RIVAU explique son vote contre en indiquant que l'évocation de « toutes les formes de handicap » le fait réagir. Cela n'est en effet pas conforme aux statuts du Cercle qui n'évoquent pas d'autres handicaps que le handicap moteur et sensoriel. Il s'interroge également sur l'utilisation du mot « inclusion » n'étant pas certain que cela soit là encore dans l'objet du Cercle. Enfin, sur la forme, il s'étonne qu'un rapport portant majoritairement sur l'année 2024 ne soit pas porté par l'ancien Président. **Le Président** précise que ce dernier n'a pas souhaité réaliser ce rapport.



M. Stéphane COLIN indique qu'il lui semble que M. DU RIVAU évoque une définition de l'inclusion portée par l'Éducation nationale et qu'il y en a d'autres..

M. Éric LÉGER, Trésorier adjoint, rebondit quant à lui sur la question des statuts puisque leur évolution fait partie des thématiques suggérées pour un des groupes de travail proposés lors du précédent Conseil d'administration, tant il semble à certains que leur adéquation avec la réalité des activités du Cercle, celle du monde combattant, des blessures, du spectre de l'INI, et des définitions des handicaps semble au minimum mériter débat. Il précise en l'occurrence que depuis longtemps déjà la Secrétaire générale porte l'idée qu'il faut étudier l'inclusion dans les Statuts de la blessure psychique et du syndrome post-traumatique (SPT). **M. le MGI Sylvain AUSSET, Directeur de l'Institution Nationale des Invalides** précise à cette occasion qu'il y a en effet une évolution forte à prendre en compte et qu'il lui semblerait inconvenant que des patients de l'hôpital ne soient pas accueillis au Cercle sportif de l'Institution Nationale des Invalides. Concernant la blessure psychique, **M. Stéphane COLIN** rappelle que depuis le décret du 10 janvier 1992, la blessure psychique est reconnue comme blessure de guerre et que le Conseil d'administration avait, en son temps, autorisé la participation de blessés psychiques aux stages de reconstruction organisés par le Cercle. La réflexion peut évidemment être approfondie. Pour **M. le GCA (2 s) Christophe de SAINT CHAMAS**, il s'agit là d'un sujet de fond puisque la blessure – et notamment la blessure de guerre – évolue, que l'INI évolue et que la blessure psychique y a désormais une part importante. Il y a désormais des personnes souffrant de SPT même parmi les pensionnaires et il faut donc s'adapter à la réalité. Il rappelle à cet égard, et au cas où cela serait nécessaire, que le Cercle sportif est hébergé au sein de l'Institution Nationale des Invalides avec parmi ces missions principales celle d'accueillir les pensionnaires. **M. Thierry DU RIVAU** estime qu'il ne serait vraisemblablement pas accueilli au CSINI de la même manière aujourd'hui qu'il y a 20 ans et souligne que « les traditions ont du bon et sont à respecter ».

Mme Catherine AFLALO, la Secrétaire générale, rappelle que ce sujet de fond n'est pas à l'ordre du jour de ce Conseil d'administration, et revient sur la proposition faite d'y travailler à en commission, puis en Conseil d'administration pour trancher ensuite en Assemblée générale sur une évolution éventuelle de la formulation des Statuts et du Règlement intérieur du CSINI.

Le traitement de l'ordre du jour reprend.

4) Compte rendu d'activités sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2024

Afin d'éclairer l'activité 2024, mais aussi celle des 6 premiers mois de l'année 2025, **Mme Chloé FRANCAVILLA, Secrétaire générale adjointe** commente un film qui reprend en images et en substance l'essentiel des activités : stages, sections, fil rouge...

Le film est projeté, il est à retrouver sur le site internet.

<https://www.csini.fr/saison-2024-2025/videos-du-club/communication-66091/csini-bien-plus-quun-cercle-une-famille-152099>

La Secrétaire générale adjointe évoque également la vie numérique du Cercle. Le site internet a été enrichi d'une nouvelle rubrique « communication » avec notamment des documents de présentation pour les partenaires. À cela s'ajoutent encore plus de photos, de vidéos, et de documents utiles concernant la vie du Cercle. Il est plus dynamique, plus accessible et la recherche d'informations est plus simple. En parallèle, sur les réseaux sociaux, le taux d'engagement est toujours très enviable puisqu'il est de 24 % (en hausse de 4 % par rapport à l'an dernier), pour une moyenne de 6 % en France. À cela s'ajoutent 125 % d'interactions en plus sur Facebook et 21 000 vues en moyenne par mois sur les vidéos d'Instagram. La dynamique continue et se tisse également avec les partenaires (très demandeurs) et d'autres associations dans le monde de la reconstruction pour communiquer davantage, ensemble, et avec encore plus d'originalité et de vitalité.

Un défaut d'alimentation électrique interrompt la projection des documents sur l'écran de la salle.

5) Rapports financiers et quitus pour l'exercice 2024

M. Antoine CANALE, administrateur et ancien trésorier adjoint, donne lecture du rapport du trésorier sur l'exercice 2024, commentant les bilans, comptes de résultat et les diverses annexes – dont celles, analytiques, sur les activités des sections et les stages demandées lors d'un Conseil d'administration précédent.

Concernant le bilan, pour l'exercice 2024, le total général s'élève à 423 241 € et est en diminution de 85 779 € par rapport à l'exercice 2023.

À l'actif, les variations sont essentiellement dues à l'augmentation

- de la valeur brute des immobilisations pour un montant de 83 470 €, par des acquisitions de travaux d'agencement d'un montant 21 888 €, des matériels sections sportives pour 51 118 € et de l'acquisition de matériels informatiques pour un total de 10 464 €. Ces acquisitions ont été financées à hauteur de 78 148 € par des fonds dédiés.
- À cela s'ajoutent les amortissements de l'exercice pour un montant de 78 734 € ainsi la valeur nette comptable a augmenté de 4 737 € ;
- des charges constatées d'avance de 27 198 €.

Parallèlement, sont en diminution

- d'autres titres immobilisés pour 59 000 €,
- des créances clients pour 12 594 €,
- des autres créances pour 274 €,
- et des disponibilités pour un montant de 45 846 €.

Au passif, les variations sont essentiellement dues à l'augmentation :

- de la situation nette de 6 567 €,
- et des dettes fournisseurs de 10 925 €,

et à la diminution

- des subventions d'investissement de 21 976 €,
- des fonds dédiés de 38 310 €,
- des dettes fiscales et sociales de 812 €,
- des dettes sur immobilisation de 27 099 €,
- des autres dettes de 7 929 €,

- des produits constatés d'avance de 7 145 €.

Concernant *le Compte de résultat*, contrairement aux années précédentes, l'analyse a été faite sur le comparatif du budget prévisionnel 2024 et sa réalisation *Pour les charges d'exploitation*, le budget prévisionnel était de 486 000 €, le réalisé est 611 920 € on constate donc un dépassement de 125 920 € dont le détail est commenté ci-après par poste. Le montant prévisionnel des autres charges et charges externes était de 263 000 €, le réalisé est de 330 849 € soit un dépassement de 67 849 € qui se répartissent comme suit :

- Compte 60 : Achat

Budget prévisionnel : 5 300 € réalisé 18 593 €

Le dépassement d'un montant de 13 293 € a été généré par le renouvellement du paquetage des moniteurs et du bureau pour un montant total de 14 528 € dépense qui a été prise en charge à travers la subvention de l'ONaCVG (voir annexe 3). Les autres lignes de ce poste d'un montant de 4 065 € ne font l'objet de remarques particulières.

- Compte 61 : Services extérieurs – sous-traitance générale –

Budget prévisionnel : 36 500 € réalisé 43 270 €

On note un dépassement de 6 770 € généré principalement par :

- une augmentation des frais d'entretien (ménage) suite au changement de société à savoir 3 590 €,

- un poste entretien des véhicules pour un montant de 5 493 € ligne toujours difficile à estimer au budget prévisionnel,

- une légère augmentation du poste assurance de 377 € suite notamment à la couverture assurance d'une exposition de peintures de l'épouse d'un militaire blessé ayant eu lieu lors 1er trimestre.

- une augmentation compensée par les baisses concernant la maintenance informatique pour un montant de - 2 628 € et des locations – 62 €.

- Compte 62 : Autres services extérieurs

Budget prévisionnel : 221 200 € réalisé 268 986 €

Sur le compte 622, on note une augmentation des honoraires du comptable de 8 046 € budgétés à minima au budget prévisionnel 2024 (18 000 €). Cette augmentation est due essentiellement à la multiplication des stages qui génèrent de nombreuses opérations comptables énergivores en temps. La charge de travail du comptable liée aux stages militaires blessés et ressortissants ONaCVG représente environ 40 % de son activité (pour information l'ensemble des pièces relatives à ces stages et activités annexes représentent un volume à traiter de 400 pièces comptable (traitement et contrôle des pièces, préparation des virements...))

Sur le compte 625, on note un dépassement de 35 479 €. L'organisation des activités de loisir et de cohésion à l'attention des Pensionnaires de l'INI, militaires blessés et ressortissants ONaCVG pour un montant total pour les stages labellisés de 102 953 € et 51 423€ pour les activités de loisirs et de cohésion pour ces dernières non prévues au budget prévisionnel. L'ensemble des activités à l'attention des militaires blessés et des ressortissants ONaCVG et Pensionnaires de l'INI ont fait l'objet de financements par les cellules d'aide aux blessés et des partenaires. (voir annexe 1 et 1 bis).

Concernant les activités sportives liés au sport de haut niveau, on notera une charge de

26 118 € pour un montant budgété de 32 500 €. Ceci s'explique par la non-sélection de l'un des athlètes aux Jeux Paralympiques (voir annexe 2 et 2bis). Pour les autres activités sportives, on remarque une augmentation principalement due aux activités courses solidaires, escrime fauteuil, para golf et para tennis de table cependant, pour les trois premières activités, le dépassement a été largement compensé par l'apport financier de partenaires. Pour le para tennis de table, on y lit la conséquence du nombre de compétiteurs inscrits pour la saison 2024 -2025 et qui ont déjà participé à des épreuves lors du 4ème trimestre. Le constat est identique pour la section Para Tir aux armes qui est montée en puissance lors de l'année 2024 (voir annexe 2). On ne peut que se réjouir d'une reprise des activités en compétition (hors haut niveau) qui avaient marqué le pas après la période COVID et durant la préparation des Jeux Paralympiques (voir annexe 2). - À noter pour le compte 628120 autres services (FFH, FCD...) une augmentation de 6 586 € par rapport au montant budgété qui correspond ipso facto à l'augmentation du nombre d'adhérents et par conséquent de la prise de licence. - Concernant les postes missions, réception et transport collectif on remarque un dépassement de 4 002 € principalement du fait d'activités de représentation en fin d'année.

- Compte 64 : Charge de personnel

Budget prévisionnel : 156 000 € réalisé 140 507 €

On note une diminution de 15 493 € qui s'explique par une aide à l'emploi de 4 000 € correspondant au contrat en alternance d'un stagiaire (militaire blessé) dans le cadre de sa formation au diplôme d'État handisport d'une part et d'autre part à la fin du contrat d'un secrétaire et au report de l'embauche d'un(e) secrétaire à mi-temps initialement prévue en septembre.

- Compte 681100 : Dotations aux amortissements

Budget prévisionnel : 67 000 € réalisé 78 733 €

La variation entre le prévisionnel et le réalisé d'un montant de 11 733 € s'explique par les acquisitions de l'exercice qui sont compensées par les reprises et/ou affectations aux fonds dédiés en produits.

Pour ce qui concerne *les produits d'exploitation*, le budget prévisionnel est de 486 000 € et le réalisé de 618 487 €

Les produits d'exploitation ont augmenté de 132 487 €.

- Compte 70 :

Budget prévisionnel : 125 500 € réalisé 142 502 €

Les prestations de service liées aux stages labellisés en faveur des militaires blessés et ressortissants ONaCVG représentent 99 127 € versés par les cellules d'aide aux blessés (voir annexes 1 et 1 bis). Les produits des activités annexes affichent un montant de 26 298 € ; cette somme est issue principalement de location diverses (matériels, bus PMR...) soit un montant de 6 316 €, d'un versement du comité d'organisation des championnats d'Europe d'escrime fauteuil pour un montant de 16 000 € (pour rappel le CSINI a assuré l'organisation technique de cet évènement lors du 1er trimestre 2024).

- Compte 74000

Budget prévisionnel : 60 000 € réalisé 59 000 €

Il faut noter une augmentation de la subvention de 2 000 € du SEDAC ainsi de la même

somme pour celle de la ville de Paris qui correspond pour cette dernière à une participation exceptionnelle à l'achat de matériel pour un athlète de haut niveau dans le cadre des Jeux paralympiques de Paris 2024. À noter, la subvention allouée par le Cellule d'Accompagnement des Athlètes des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (CAAJOP) pour un montant de 9 000 € qui ne devrait être pas reconduite en 2025.

- Compte 75 :

Budget prévisionnel : 232 100 € réalisé 292 303 €

L'augmentation des cotisations de 13 461 € résulte d'une part du retour à la normale du nombre d'adhérents suite à la période COVID et d'autre part à la prise d'une cotisation pour les stagiaires (militaires blessés et ressortissants ONaCVG) qui participent aux stages de reconstruction par le sport ce qui représente la somme de 5 300 €. On peut noter également une augmentation des dons de 10.495 € suite au reclassement de l'aide versée par l'association d'aide aux jeunes infirmes (AAJI) (10 000 €) classée auparavant en contribution financière. Concernant le mécénat avec reçu fiscal, on note une baisse de 9 750 € par rapport aux prévisions sachant que sur les 12 000 € perçus, 10 500 € étaient destinés à des actions fléchées. On note également une forte augmentation des contributions financières sans reçu fiscal pour un montant de 224 347 €, répartis pour le fonctionnement à hauteur de 107 334 € et 117 013 € pour les actions fléchées qui sont principalement : - le financement pour les activités de loisir et de cohésion organisées au profit des militaires blessés et ressortissants ONaCVG pour un montant de 44 533 € (hors contributions financières du Foyer de l'INI pour un montant de 2 260 € et celles des pensionnaires pour 7 200 € (voir annexe 1 et 1 bis) ; - une subvention de l'ONaCVG de 16 200 €, de TF ADO et France mutualiste de 3 300 € chacune destinée à l'aménagement de la cour de la Paix ; - la convention signée avec l'ONaCVG d'un montant de 60 000 €, qui a permis de financer des stages pour les Pensionnaires, militaires blessés et ressortissants ONaCVG ainsi que l'achat d'un Paragolfer et des équipements sportifs et de représentation pour les cadres et le bureau dont le détail est précisé dans l'annexe 3 ; - le maintien voire l'augmentation notoire des dotations de nos partenaires historiques.

En conclusion et compte tenu de l'ensemble des éléments fournis, le résultat de l'exercice 2024 affiche un excédent de 6 567 €.

M. Thierry DU RIVAU regrette que n'aient pas été transmis avec la convocation le bilan et le compte de résultat. **M. Antoine CANALE** précise que si les tableaux eux-mêmes n'ont pas été transmis, ils sont bien commentés en détail dans le rapport.

Les tableaux auraient dus être projetés en séance ; ils seront renvoyés à tous après la séance.

Interrogé sur l'état financier du Cercle **M. Antoine CANALE**, précise qu'en 2024 les prévisions pointées plutôt vers un déficit d'environ 70 000 €. Les efforts de tous ont permis d'aboutir à un budget plus équilibré.



M. Thierry DU RIVAU regrette qu'un certain nombre de sections soient déficitaires notamment la section tennis de table. **M. Zoheir BELHOUCINE** précise que cela est dû au développement de l'activité puisqu'en 2024, il y a eu davantage de compétiteurs et davantage de tours de compétition organisés préalablement au Championnat de France. **M. Antoine CANALE** précise que la section est déficitaire de 1500 € et que globalement l'ensemble des sections sont cette année, bénéficiaires.

Mis au vote, le rapport financier recueille 17 votes favorables, une voix contre et aucune abstention.

Le Conseil d'administration approuve ainsi les comptes 2024, tels que présentés par M. Antoine CANALE et donne ainsi quitus aux trésoriers pour l'année 2024.

M. Antoine CANALE remercie l'instance en son nom et celui de M. le Major (er) Pascal GODET, qui présentera son rapport lors de la prochaine Assemblée générale.

6) Intervention de la Commissaire aux comptes

Mme Mathilde GUIGNARD, Commissaire aux comptes, précise en préambule le rôle du Commissaire aux comptes, qui est de revoir les comptes réels et donc ici le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes annuels – les comptes généraux donc, et non pas les comptes par section par exemple –, ainsi que leur conformité aux règles comptables.

À cette occasion, elle suggère que l'association pourrait bénéficier de l'apport des compétences d'un expert comptable qui pourrait participer à la constitution des comptes et tableaux d'analyse annexes, aider à la construction du budget, mais aussi rester en veille sur les désormais rapides et nombreuses évolutions des règles et normes comptables.

M. le CC (h) Philippe MASSON, Trésorier, indique que ce conseil est entendu, qu'il sera pris en compte et analysé.

Mme la Commissaire aux comptes indique qu'un rapport de certification confirmant que les comptes sont réguliers et sincères et qu'ils reflètent le résultat de l'association, signé à la fin de l'exercice 2024, est émis à l'attention de l'Assemblée générale.

7) Examen et arrêté du projet de rapport de gestion 2024, des comptes 2024 et proposition d'affectation du résultat 2024

Le résultat pour l'exercice 2024 est de 6567 euros. Le rapport de gestion 2024 est arrêté, le **Président** propose d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2024 au fond statutaire (fonds propres avec droit de reprise).

Mise au vote, cette proposition recueille 17 votes favorables, aucun vote contre et une abstention.

La proposition d'affectation sera ainsi soumise au vote de l'Assemblée générale à venir.

8) Proposition de renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Le mandat de la Commissaire aux comptes touchant à sa fin, le **Président** propose de renouveler le mandat de la société AXE 3 audit, commissaire au compte titulaire, pour une durée de 6 exercices – ce qui est réglementaire. Le mandat de la société AXE 3 audit, en qualité de commissaire aux comptes, expirera ainsi à l'issue de l'Assemblée générale de 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030. Cette société est représentée par Madame Mathilde Guignard.



Mise au vote, cette proposition recueille 18 votes favorables, aucun vote contre et aucune abstention.

La proposition approuvée à l'unanimité sera soumise au vote de l'Assemblée générale à venir..

9) Convocation d'une assemblée générale ordinaire et fixation de son ordre du jour et des résolutions à lui soumettre

Le **Président** propose de convoquer une Assemblée générale des adhérents le mercredi 25 juin 2025 à 18h30 avec l'ordre du jour suivant :

Accueil et mot de bienvenue du Président du CSINI

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2024 - 1ère résolution
 2. 2024 - 1ère résolution
 3. Rapport moral et d'activité pour l'année 2024 - 2ème résolution
 4. Rapport financier et quitus exercice 2024 - 3ème résolution
 5. Rapport du Commissaire aux comptes et quitus exercice 2024
 6. Approbation des comptes et affectation du résultat 2024 - 4ème résolution
 7. Proposition de renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes - 5ème résolution
 8. résolution
 9. Ratification du budget prévisionnel 2025, arrêté lors du CA du 16 décembre 2024 - 6ème résolution
 10. Cotisations pour la saison 2025-2026 - 7ème résolution
- Nomination de la référente VSS
Questions écrites

Le Conseil d'administration donne son accord.

10) Nomination de la référente VSS

La **Secrétaire générale adjointe** rappelle qu'à la demande de la Ville de Paris, il avait été décidé lors de la précédente séance du Conseil d'administration de nommer un ou une référent.e chargé.e de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes qui serait en charge d'orienter, d'informer et d'accompagner en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, qui serait désigné.e pour une durée précise, qui prend fin avec celle du mandat des membres élus, étant rappelé que sont éligibles une administratrice ou administrateur.

*Une seule candidature a été exprimée, celle de Mme Dieynaba KABA. Un débat s'engageant sur la pertinence de se laisser dicter une organisation interne à l'association par une collectivité territoriale, il est précisé que cette demande de la Ville a été l'occasion pour le Conseil d'administration de se positionner sur ce sujet. Le Conseil d'administration choisit de se doter d'un ou d'une référent(e) en matière de violences sexistes et sexuelles, convaincu dans sa grande majorité de l'importance de ces sujets et de la vigilance à avoir pour éviter qu'il n'y ait de dérives en la matière au sein du Cercle. La candidature de Mme Dieynaba KABA est mise au vote. Elle recueille 17 votes favorables, aucun vote contre et une abstention. **Mme Dieynaba KABA est la référente VSS du CSINI, charge à elle de rapporter le cas échéant les faits au Président pour information et prise de décision commune.***

11) Questions diverses : Point sur les commissions et libre échange

Le **Trésorier adjoint** rappelle la proposition faite par le Bureau de travailler collectivement à des sujets fondateurs de la vie du Cercle et comprend que les propositions de participer à un travail sous forme de commission a peut-être été un peu précoce et ambitieux, mais la proposition est faite à nouveau pour que les administrateurs et administratrices du CSINI s'emparent de ces sujets.

M. Zoheir BELHOUCINE tient à remercier la nouvelle équipe pour la richesse des échanges et la transparence avec laquelle les informations sont transmises.

*Puis, l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie chacun pour sa participation.
La Secrétaire générale annonce un moment de convivialité qui sera aussi l'occasion de fêter
l'anniversaire de certaines des administrées présentes. Puis la séance est levée à 20 h 15.*

Le Président



LCL (h) Fabrizio CASAGRANDE

La Secrétaire générale



Catherine AFLALO